# Ville de Riorges

# Délibération du conseil municipal du 2 février 2017 1.3

#### ADMINISTRATION GENERALE

**COMMISSIONS MUNICIPALES**

**MODIFICATIONS**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'au cours de sa séance du 10 avril 2014 et suite au renouvellement général du conseil municipal, elle avait déterminé la nature et la composition des commissions, composition qui a respecté le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein du conseil municipal.

A la suite à la démission de Guillaume LARGERON, il convient de modifier la composition de plusieurs commissions municipales au sein desquelles il siégeait, à savoir :

- Cadre de vie-Commerce-Artisanat-Développement durable ;

- Finances ;

- Vie scolaire-Citoyenneté.

Il est proposé qu'il soit remplacé dans les conditions suivantes :

- Cadre de vie-Commerce-Artisanat-Développement durable : **Florence COLOMB** ;

- Finances : **Rémy MUCYO** ;

- Vie scolaire-Citoyenneté : **Andrée RICCETTI**.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité sur ces propositions.